

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

ACP-EU/101.112/11/déf

RÉSOLUTION¹

sur la crise alimentaire dans la Corne de l'Afrique, notamment en Somalie

L'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE,

- réunie à Lomé (Togo) du 21 au 23 novembre 2011,
 - vu l'article 17, paragraphe 2, de son règlement,
 - vu les objectifs du millénaire pour le développement,
 - vu la déclaration de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, du 24 août 2011 concernant l'action de l'UE face à la famine qui sévit dans la Corne de l'Afrique,
 - vu la conférence des donateurs internationaux, organisée par l'Union africaine le 25 août 2011 à Addis Abeba,
- A. considérant que la période de sécheresse prolongée qui ravage la Corne de l'Afrique, associée aux conflits dans la région, aux prix élevés des denrées alimentaires et à des ressources de plus en plus limitées, a entraîné la plus grande crise humanitaire et alimentaire du monde qui touche actuellement 13,3 millions de personnes, dont 840 000 réfugiés, selon le bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies, et a déjà causé des dizaines de milliers de morts, dont plus de la moitié sont des enfants;
- B. considérant que la Corne de l'Afrique est confrontée à une urgence liée à la pire sécheresse de ces 60 dernières années et aux déplacements massifs de population, un quart des 7,5 millions de Somaliens étant soit déplacés à l'intérieur du pays soit réfugiés dans les pays voisins;
- C. considérant que, dans la plupart des régions touchées par la sécheresse, les taux de malnutrition dépassent 30 %, soit plus du double du seuil d'urgence reconnu au niveau international;
- D. considérant que, avec 4 millions de personnes touchées et six régions déclarées en situation de famine, la Somalie est le pays le plus affecté par cette catastrophe humanitaire; considérant que ces circonstances sont aggravées par la rareté des ressources naturelles présentes sur le sol somalien et les conséquences de vingt années de conflit sur le territoire;

¹ Adoptée par l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE le 23 novembre 2011 à Lomé (Togo)

- E. considérant que la famine occasionne, semaine après semaine, des milliers de réfugiés, que la situation humanitaire dans les camps se dégrade de jour en jour, avec 30 % d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition, l'apparition d'épidémies telles le choléra et la rougeole, et plusieurs cas de viols recensés²;
- F. considérant que 80 % des réfugiés sont des femmes et des enfants, dont bon nombre d'entre eux ont subi violences sexuelles et intimidations sur le chemin des camps de réfugiés;
- G. considérant que Dadaab, au Kenya, est à présent le plus grand camp de réfugiés au monde, et que 463.710³ personnes vivent dans ce camp prévu pour accueillir 90 000 réfugiés; considérant qu'il y a peu, selon les estimations, plus de 3 000 Somaliens traversaient chaque jour les frontières du pays pour se réfugier en Éthiopie et au Kenya, en quête de nourriture et de sécurité;
- H. considérant qu'à ce jour, l'appel de fonds de 2,4 milliards de dollars des Nations unies pour lutter contre la sécheresse dans la région n'a été financé qu'à concurrence de 62 % et que 940 millions de dollars sont encore nécessaires pour pouvoir fournir une aide vitale dans la région;
- I. considérant que l'accès aux populations reste l'obstacle majeur à l'amélioration de la situation alimentaire dans la région; considérant que la Somalie reste à ce jour l'un des pays les plus dangereux pour les travailleurs humanitaires;
- J. considérant que le Programme alimentaire mondial a besoin de 250 millions d'euros supplémentaires pour pouvoir assurer l'aide nécessaire dans les six mois à venir;
- K. considérant que, pour répondre à la situation d'urgence que connaît la Corne de l'Afrique, la Commission a affecté à cette région une aide humanitaire de 97,47 millions d'euros et se prépare à intensifier son soutien, ce qui porterait à 158 millions d'euros l'aide humanitaire totale qu'elle a accordée cette année aux populations victimes de la sécheresse; considérant que les principaux pays membres de l'Union africaine se sont engagés à débloquer près de 350 millions de dollars en faveur des pays touchés par la sécheresse lors de la conférence internationale des donateurs qui s'est tenue à Addis Abeba;
- L. considérant que la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est principalement financée par l'instrument financier pour la paix en Afrique, lui-même alimenté par les crédits de l'enveloppe pour le développement à long terme du neuvième Fonds européen de développement (FED);
- M. considérant que l'impact du changement climatique affecte sérieusement les récoltes, ce qui, associé à la flambée des prix des denrées alimentaires, a retardé la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement;

² Rapports de situation du BCAH sur la Somalie et la Corne de l'Afrique, août à novembre 2011

³ ECHO, rapport de crise sur la Corne de l'Afrique, N° 6, 1er octobre 2011

- N. considérant qu'il est nécessaire de soutenir le pastoralisme, l'élevage et la sécurité de l'eau (y inclus les barrages et les canalisations); que la situation actuelle des communautés pastorales dans la Corne de l'Afrique cause de graves inquiétudes; que les gouvernements devraient poursuivre le travail positif déjà réalisé et institutionnaliser la gestion de la sécheresse dans les zones concernées;
1. est vivement préoccupée par la situation humanitaire sans précédent que connaît la Corne de l'Afrique et qui continue à se détériorer et déplore le nombre inacceptable de victimes de la famine;
 2. souligne que la situation ne devrait pas s'améliorer avant l'année prochaine en raison de récoltes qui devraient être tardives et inférieures à la moyenne, de l'épuisement des pâturages et des sources d'eau et de la flambée des prix des céréales de base, telles que le maïs, de l'eau et des combustibles;
 3. appelle à une plus forte mobilisation de la communauté internationale qui devrait redoubler d'efforts pour faire face à cette situation d'urgence afin de répondre aux besoins humanitaires grandissants et d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation;
 4. insiste sur la nécessité de maîtriser l'aide par l'identification de partenaires fiables sur le terrain, une meilleure coordination, et une meilleure organisation de la distribution, pour éviter ainsi tout détournement et tout pillage;
 5. se félicite de la mobilisation de l'UE (Commission européenne et États membres) et invite à une augmentation de l'aide à fournir; salue les efforts déployés par l'Union africaine pour remédier à cette crise, et insiste sur le besoin urgent, en plus de l'aide alimentaire, d'améliorer les conditions en matière de santé et d'hygiène sur le terrain;
 6. condamne le rôle du groupe militant islamiste al-Shebab visant à entraver les efforts des agences humanitaires et salue l'action du Programme alimentaire mondial pour fournir l'aide alimentaire opérationnellement possible au plus grand nombre de personnes;
 7. réaffirme que la lutte contre le terrorisme doit constituer une priorité, mais appelle à la solidarité des pays voisins en vue de prévenir l'éclatement d'une guerre dont les effets seront vraiment dévastateurs;
 8. souligne qu'en Somalie, l'accès des populations à l'aide alimentaire, notamment dans le centre et le sud du pays et dans les zones contrôlées par les milices Shebab, est extrêmement difficile; insiste sur la nécessité d'impliquer toutes les personnes concernées par le conflit somalien, à tous les niveaux; encourage la mise en place d'un régime de réconciliation nationale afin de pouvoir entamer la reconstruction du pays;
 9. appelle les autorités concernée à donner libre accès aux organisations humanitaires, et à assurer la protection des civils en toutes circonstances, notamment des femmes et des enfants, conformément au droit international

humanitaire; condamne également fermement l'escalade de la violence, y compris les attaques suicides et les kidnappings;

10. invite l'Union européenne et les gouvernements de la région à améliorer de toute urgence la transition entre l'aide humanitaire et l'aide au développement; demande à la Commission européenne de soutenir les projets des pays de l'Afrique de l'Est portant sur les capacités de prévention des famines et sur les systèmes d'alerte rapide des sécheresses;
11. souligne que les pays africains doivent également prendre des mesures à long terme, avec le soutien de la communauté internationale, pour veiller à ce que la sécheresse ne soit plus synonyme de famine; souligne que l'adoption de mesures immédiates doit aller de pair avec la fourniture d'un soutien à long terme permettant de garantir des moyens de subsistance durables;
12. invite les gouvernements africains à respecter leur engagement d'allouer au moins 10 % de leurs budgets nationaux à l'agriculture, dans la poursuite d'un taux de croissance annuel de 6 % dans le secteur agricole, à assurer aux petits paysans l'accès à la terre et à garantir des investissements dans l'agriculture et le commerce afin de satisfaire les besoins nutritionnels quotidiens de leurs citoyens;
13. dans ce contexte, salue la décision de la Commission de consacrer, d'ici à 2013, plus de 680 millions d'euros à cette région sous forme d'aide à long terme dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire et la création de valeur ajoutée qu'elle représente pour les produits agricoles de la région; appelle à augmenter la part de l'aide publique au développement destinée à l'agriculture;
14. appelle de ses vœux une amélioration de la transparence, de la qualité et de la ponctualité des informations sur les réserves et les stocks de denrées alimentaires, ainsi que sur la formation des prix à l'échelle internationale, comme le demande la récente communication de la Commission intitulée «Relever les défis posés par les marchés des produits de base et des matières premières»; exige que les institutions financières engagées dans la spéculation sur les marchés des produits agricoles et alimentaires de base cessent toute activité spéculative qui entraîne des prix élevés et volatils des denrées alimentaires et placent la lutte contre la pauvreté et la détresse humaine au-dessus des profits;
15. charge ses coprésidents de transmettre la présente résolution au Conseil des ministres ACP-UE, à la Commission européenne, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politiques de sécurité, au Conseil de sécurité et au secrétaire général des Nations unies, aux institutions de l'Union africaine, aux gouvernements et pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et aux gouvernements des États membres.